

MAJEUR : Présence obligatoire de l'intéressé(e) pour la demande -SI TUTELLE, présence obligatoire du tuteur (CNI+jugement + justificatif domicile)-

1°) 1ère demande

- ◆ 1 extrait d'acte de naissance complet datant de moins de TROIS mois
- ◆ 2 photos d'identité récentes, sans lunettes, semblables (faites chez un photographe), pas de vêtement blanc, ni de décolleté
- ◆ L'original d'un justificatif d'adresse récent (moins de 3 mois) au nom de l'intéressé (e) (ex. facture, eau, téléphone, avis d'imposition...)
- ◆ si pas de justificatif au nom du demandeur, fournir 1 justificatif au nom de l'hébergeant + une attestation d'hébergement sur l'honneur + CNI de l'hébergeant

2°) Renouvellement :

- ◆ Fournir la Carte Nationale d'Identité initiale
- ◆ Être en mesure d'indiquer sa filiation (état civil + date et lieu de naissance des parents), si NON fournir 1 extrait d'acte de naissance complet datant de moins de TROIS mois
- ◆ 2 photos d'identité récentes, semblables, faites chez un photographe, pas de vêtement blanc, ni de décolleté
- ◆ L'original d'un justificatif d'adresse récent (moins de 3 mois) au nom du représentant légal (Ex : facture eau, téléphone, avis imposition ...)

3°) renouvellement pour perte :

- ◆ 1 extrait d'acte de naissance complet datant de moins de TROIS mois
- ◆ 2 photos d'identité récentes, semblables, faites chez un photographe, pas de vêtement blanc, ni de décolleté
- ◆ L'original d'un justificatif d'adresse récent (moins de 3 mois) au nom des parents (Ex : facture eau, téléphone, avis imposition ...)
- ◆ déclaration de perte (voir en mairie) ou de vol
- ◆ En cas de NON PRÉSENTATION de la CNI ou détérioration importante, fournir un timbre de 25 € (Trésor Public, Socosud, Las Vegas -bureau de tabac en face du marché forain)

MINEURS : Présence obligatoire de l'enfant : SI TUTELLE, présence obligatoire du tuteur (CNI + jugement + justificatif domicile) + présence obligatoire du parent investi de l'autorité parentale

1°) 1ère demande

- ◆ 1 extrait d'acte de naissance complet datant de moins de TROIS mois
- ◆ 2 photos d'identité récentes, semblables, faites chez un photographe, pas de vêtement blanc, ni de décolleté
- ◆ L'original d'un justificatif d'adresse récent (moins de 3 mois) au nom des parents (Ex : facture eau, téléphone, avis imposition ...)
- ◆ Livret de famille
 - si divorce, parent investi de l'autorité parentale + jugement de divorce
 - si garde alternée, CNI + justificatif de domicile ET PRESENCE OBLIGATOIRE DES DEUX PARENTS
 - si parents non mariés, seul le parent investi de l'autorité parentale peut faire la demande, le justificatif de domicile doit être au nom du parent accompagnateur
- ◆ Présentation pour le représentant légal d'un document officiel comportant une photo et l'identité (CNI, passeport, permis de conduire...)

2°) Renouvellement : Présence obligatoire de l'enfant : SI TUTELLE, présence obligatoire du tuteur (CNI + jugement + justificatif domicile) + présence obligatoire du parent investi de l'autorité parentale

- ◆ Fournir les mêmes pièces que pour une première demande **ET EN PLUS** la Carte Nationale d'Identité

3°) Renouvellement pour perte : Présence obligatoire de l'enfant : SI TUTELLE, présence obligatoire du tuteur (CNI + jugement + justificatif domicile) + présence obligatoire du parent investi de l'autorité parentale

- ◆ Fournir les mêmes pièces que pour une première demande + déclaration de perte (voir en mairie) + un timbre de 25 € (Trésor Public, Socosud, Las Vegas -bureau de tabac en face du marché forain)-